

N<sup>o</sup> 3  
acte de Naissance du  
Pillon François

L'an mil huit cent soixante cinq, et le six février, à onze heures du matin,  
par devant Nous Reponds Joseph, Maire et officier de l'état civil, de la Commune  
de Lyaud, Canton et Arrondissement de Ghazay, Département de la Haute-Savoie,  
a comparu le sieur Pillon Marin, Charroir, âgé de trente deux ans, né et domicilié  
en cette Commune, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, légitime, qu'il  
nous a dit être né le cinq février, à huit heures du soir, dans son domicile, de lui  
Déclarant, et de Néphay Louise, mineure, âgée de trente ans, son épouse, dont il est  
né, et il a donné à cet enfant le prénom de François; Les déclarations et présentations  
ont été faites en présence de deux Doctes Théophile, Instituteur public, âgé de quarante-un  
ans, et Ruffet Joseph, garde champêtre, âgé de cinquante-neuf ans, tous deux domiciliés  
en la présente Commune, lesquels ainsi que le Déclarant signent avec nous le présent  
acte après en avoir entendu lecture.

*Ducloux* *Pillon* *Ruffet* *Reponds*